

REPUBLIQUE FRANCAISE


**SIRCOB**  
 CARHAIX PLOUGUER

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
26	14	14 dont 0 pouvoir

## Date de la convocation

31/03/2021

## N° de la délibération

2021-022

## Objet de la délibération

Choix du prestataire pour le marché de performance pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables de Glomel

## Acte rendu exécutoire

Compte tenu  
 du dépôt en Préfecture  
 effectué le .....  
 et de la publication  
 effectuée le .....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL**
**Comité Syndical du 7 avril 2021**

Le 07 avril 2021 à 9 heures 30 , le conseil syndical du SIRCOB, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Maison des Services Publics de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de M. Christian TROADEC, Président.

**Etaient présents (14) :** Christian TROADEC, MAZES Jacqueline, PAUL André, PRIGENT Eric, WAQUIER Patrick, GOUIFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, LALOUET Michèle, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, LAGADEC Guy, LE BORGNE Bernadette, KOGLER Eléonore.

**Etaient excusés (5 dont 0 ayant donné pouvoirs) :**

COTTEN Daniel, DUMONTEIL François, SALAUN Denis, QUINIOU Bruno, BOUDIAF Catherine,

**Etaient absents (7) :** GOUBIL Didier, COGEN Dominique, LE FER Etienne, YVINEC Jérôme, THEPAUT Jacques, BURLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande

Le Président expose à l'Assemblée, qui a été tenu au courant des différentes phases d'études puis d'appels d'offres concernant le marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri interdépartemental à Glomel, pour lequel un seul candidat avait soumissionné à la consultation lancée par le syndicat.

Il s'agit du groupement composé des sociétés Ecotri, l'actuel titulaire du marché d'exploitation du centre de tri et la société Arval pour les travaux.

L'offre finale remise par le groupement après négociation est techniquement pertinente et économiquement acceptable, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 07/04/2021 a donc proposé de retenir l'offre de ce candidat..

Après discussion, à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'offre de la société Ecotri, et autorise le Président à signer le marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri interdépartemental avec le groupement composé d'ECOTRI et ARVAL et tout autre document y afférant.

Le Président,  
 Christian TROADEC

